

L'hon. M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir donner une réponse brève et concise à une question de cette nature, mais je serais heureux de le faire à la première occasion.

RADIO-CANADA

VANCOUVER—UTILISATION POSSIBLE DE L'ANCIENNE BASE DE L'ARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ron Basford (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Ce matin, le premier ministre et certains de ses collègues ont conféré avec le maire, les échevins et les commissaires de parcs de la ville de Vancouver à propos du projet de réaménagement du quartier des affaires de Vancouver et du sort de la base de l'ARC à Kitsilano. Je me demande si le premier ministre est en mesure de nous annoncer si des progrès ont été accomplis et si une décision a été prise.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les entretiens ont été très amicaux et profitables et se poursuivent cet après-midi.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le gouvernement a-t-il décidé de ne pas céder une partie de la base de l'ARC à Kitsilano à la Société Radio-Canada? Le premier ministre se souviendra que le président de la Société a déclaré en juin dernier à Vancouver: «Nous allons l'obtenir». Je me demande si des changements sont survenus à ce propos.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant ne s'attend sûrement pas à ce que je réponde à cette question alors que les pourparlers sont en cours.

(Texte)

ÉMISSION EN MODULATION DE FRÉQUENCE ET LA VILLE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Étant donné que la Société Radio-Canada vient d'annoncer les programmes de ses émissions d'automne en modulation de fréquence, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si cette Société a l'intention d'étendre ces émissions à la ville de Québec?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le programme annoncé récemment ne concerne que les villes de Toronto, Montréal, Vancouver et Ottawa.

[M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

Je m'informerai auprès de la Société Radio-Canada afin de connaître ses intentions au sujet de la ville de Québec.

(Traduction)

L'HABITATION

VANCOUVER—EXPULSION POSSIBLE AUX LOGEMENTS D'ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): J'aimerais poser une question au ministre des Postes. Étant responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le ministre sait-il que certains des membres de l'Association des anciens combattants, locataires et propriétaires de Fraserview, ont aujourd'hui reçu une lettre du bureau local de la Société centrale d'hypothèques et de logement les informant que les locataires peuvent demeurer s'ils envoient sous leur signature une lettre d'acceptation de la hausse des loyers et paient le loyer courant jusqu'au 1^{er} octobre, et le ministre voudrait-il dire si ceux qui n'agiront pas ainsi seront évincés de force?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je crois que c'est une question à inscrire au *Feuilleton*.

Une voix: Le changement entre en vigueur le 1^{er} octobre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement. Ce n'est pas une question à inscrire au *Feuilleton*. Même si le ministre du Travail croyait que le mois de septembre avait 31 jours, nous sommes à l'avant-dernier jour du mois et la question est de grande urgence pour les intéressés. Il n'y a qu'un délai de 24 heures au cours duquel ils peuvent obtenir une réponse. Je prétends que le gouvernement a hésité assez longtemps et que ces gens ont maintenant le droit de connaître la réponse.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas hésité bien longtemps. Le gouvernement a pris une décision.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle est-elle?

L'hon. M. Nicholson: Le délai n'expire pas avant minuit demain soir et déjà plus de 500 locataires, sur un total de 600, ont accepté la décision. Il y a encore assez de temps pour que les autres prennent une décision et aucune décision ne saurait être prise, comme l'honorable représentant devrait le savoir, avant l'expiration du délai.